



Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20221020-DEL20221020_1F-DE
Date de télétransmission : 27/10/2022
Date de réception préfecture : 27/10/2022

Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022

Références à rappeler :

*Service du conseil
et du contentieux
D 200*

OBJET :

DISPOSITIONS ORGANIQUES

1.F) Etablissements d'enseignement du 1^{er} degré
Désignation des représentants de la Commune aux
Conseils d'école – Modification de ladélibération du
21 octobre 2021

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	49
Nombre de Conseillers en exercice	49
Présents	34
Absents représentés	11
Absents excusés	0
Absents non excusés	4

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE VINGT OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-CINQ MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 14 octobre 2022, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire, M. MARCHAND, Mme BERNARD (jusqu'au vote du point 22 et à partir du vote du point 36), M. RHOUMA, Mme LERUCH, M. BUCH, Mme SEBAIHI (à partir du vote du compte rendu des débats et jusqu'au vote du point 2), MM. PECQUEUX, BERTOUT-OURABAH, Mme OUDART, M. GASSAMA, Mme CHOUAF, M. SPIRO, Mme KIROUANE, M. QUINET, Mme MISSLIN, adjoints au Maire.

Mme DORRA, M. FAVIER, Mmes LALANDE, BLONDET, M. MRAIDI (jusqu'au vote du point 32), Mme BOUFALA, MM. MOKRANI, MALHEIRO, GUESMI, Mmes FREIH BENGABOU, MEDEVILLE, RAER, M. BADI, Mmes DIARRA (jusqu'au vote du point 47), MACALOU, LE FRANC (à partir du vote du vœu 1), OUABBAS, LE FRANC (à partir du vote du vœu 1), MM. FOURDRIGNIER (à partir du vote du vœu 1 et jusqu'au vote du point 33), BOUILLAUD, AUBRY, Mme BOULKROUN, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme BERNARD, adjointe au Maire, représentée par M. MARCHAND (à partir du point 23 et jusqu'au vote du point 35),
M. PRIEUR, adjoint au Maire, représenté par M. BADI,
Mme PIERON, adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
Mme GILIS, conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,
M. KHALED, conseiller municipal, représenté par M. BERTOUT-OURABAH,
M. MEDDAS, conseiller municipal, représenté par Mme CHOUAF,
M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par Mme MISSLIN,
Mme HALLAF ISAMBERT, conseillère municipale, représentée par Mme LERUCH,
M. MASTOURI, conseiller municipal, représenté par Mme FREIH BENGABOU,
Mme SEBAIHI, conseillère municipale, représentée par M. GUESMI (à partir du point 3)
M. DANSOKO, conseiller municipal, représenté par Mme BOUFALA,
M. BAMBBA, conseiller municipal, représenté par Mme MACALOU,
M. HARDOUIN, conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,
M. FOURDRIGNIER, conseiller municipal, représenté par Mme OUABBAS (jusqu'au vote du compte-rendu des débats et à partir du point 34),

ABSENTS EXCUSES

M. MRAIDI, conseiller municipal (à partir du vote du point 34),
Mme DIARRA, conseillère municipale (à partir du vote du point 48),

ABSENTS NON EXCUSES

Mme LE FRANC, conseillère municipale (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),
Mme KAAOUT, conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.
(42 voix pour et 3 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mme OUABBAS)

DISPOSITIONS ORGANIQUES

1.F) Etablissements d'enseignement du 1^{er} degré

Désignation des représentants de la Commune aux Conseils d'école – Modification de la délibération du 21 octobre 2021

LE CONSEIL,

sur la proposition de Philippe BOUYSSOU, Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-21, L.2121-29 et L. 2121-33,

vu le code de l'éducation et notamment son article D.411-1,

vu le procès-verbal d'élection des conseillers municipaux du 28 juin 2020,

vu le procès-verbal d'installation du Maire et de ses adjoints du 4 juillet 2020,

vu sa délibération du 21 octobre 2021 désignant les représentants, titulaire et suppléant, aux conseil d'écoles des établissements de 1^{er} degré,

considérant que Madame Sabrina Sebaihi doit quitter ses fonctions de 6^e adjointe au Maire, du fait de son élection en tant que députée, et qu'il convient à cette occasion de mettre à jour la liste des représentants de la Ville, d'autres ajustement étant par ailleurs également nécessaires,

considérant en conséquence qu'il convient de remplacer 8 représentants (titulaires et suppléants) siégeant dans 6 conseils d'écoles (Paul Langevin élémentaire, Makarenko élémentaire, Maurice Thorez A, Maurice Thorez B, Orme au Chat élémentaire et Dulcie September maternelle),

considérant qu'il n'y a pas eu de candidature concurrente, et qu'il n'y a pas eu lieu de procéder à un vote,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : DESIGNNE les représentants aux conseils d'écoles conformément autableau ci-après :

ECOLES	REPRESENTANTS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
HENRI BARBUSSE <i>ELEMENTAIRE</i> <i>MATERNELLE</i>	Ouissem GUESMI Nawel HALLAF-ISAMBERT	Guillaume SPIRO Nathalie LERUCH
DANIELLE CASANOVA <i>- MATERNELLE</i>	Atef RHOUMA	Nourdine KHALED
IRENE JOLIOT CURIE <i>- A</i> <i>- B</i> <i>- MATERNELLE</i>	Romain MARCHAND Rachel LALANDE Sarah MISLIN	Audrey MEDEVILLE Coumba MACALOU Kheira FREIH-BENGABOU
EUGENIE COTTON <i>- MATERNELLE</i>	Marie PIERON	Kessa DIARRA
ALBERT EINSTEIN <i>- ELEMENTAIRE</i>	Fabienne OUDART	Méhadée BERNARD
PAUL LANGEVIN <i>- ELEMENTAIRE</i> <i>- MATERNELLE</i>	Nathalie LERUCH Mounia CHOUAF	Boukary GASSAMA Jean-Pierre FAVIER
MAKARENKO <i>- ELEMENTAIRE</i> <i>- MATERNELLE</i>	Mehrez MRAIDI Mehdi MOKRANI	Bernard PRIEUR Karim MASTOURI
GABRIEL PERI <i>- MATERNELLE</i>	Maryse DORRA	Philippe MALHEIRO
JACQUES PREVERT <i>- MATERNELLE</i>	Philippe MALHEIRO	Bernard PRIEUR
ROBESPIERRE <i>- MATERNELLE</i>	Clément PECQUEUX	Kessa DIARRA

JACQUES SOLOMON - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	Kheira FREIH BENGABOU Rachel LALANDE	Nawel HALLAF-ISAMBERT Estelle BOUFALA
MAURICE THOREZ - <i>A</i> - <i>B</i> - <i>MATERNELLE</i>	Bernard PRIEUR Walid BADI Ghaïs BERTOUT-OURABAH	Walid BADI Estelle BOUFALA Mehrez MRAIDI
ORME AU CHAT - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	Jean-Pierre FAVIER Ratiba MEDDAS	Clément PECQUEUX Alain BUCH
DULCIE SEPTEMBER - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	Jean-Pierre FAVIER Danièle GILIS	Walid BADI Romain MARCHAND
GUY MOQUET - <i>ELEMENTAIRE</i> et - <i>MATERNELLE</i> (1 seul conseil d'école)	CLAIRE BLONDET	Ouarda KIROUANE
ROSA PARKS - <i>ELEMENTAIRE</i> et - <i>MATERNELLE</i> (1 seul conseil d'école)	Guillaume SPIRO	Ouissem GUESMI
ROSALIND FRANKLIN - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	Lydie RAËR Alain BUCH	Coumba MACALOU Bahri SEBKHI
ANNE SYLVESTRE - <i>ELEMENTAIRE</i> et - <i>MATERNELLE</i> (1 seul conseil d'école)	Alain BUCH	Ratiba MEDDAS

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20221020-DEL20221020_1F-DE
Date de télétransmission : 27/10/2022
Date de réception préfecture : 27/10/2022

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 OCT. 2022

RECU EN PREFECTURE

LE

27 OCT. 2022
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 27 OCT. 2022